



COLLECTIVITE DE SAINT-MARTIN

POLE ADMINISTRATION ET FINANCE

Direction des Affaires Juridiques
et du Contentieux

Service Règlementation et Autorisations de voirie



COLLECTIVITE DE SAINT-MARTIN

POLE ADMINISTRATION ET FINANCE

Direction des Affaires Juridiques
et du Contentieux

Service Règlementation et Autorisations de voirie

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES MANIFESTATIONS
AYANT COURS SUR LA VOIE PUBLIQUE**

- Courrier de demande adressé au Président de la Collectivité, en indiquant le nom, l'adresse et la qualité des organisateurs, la nature de la manifestation, la date, le lieu et les horaires.
- Copie des statuts et de la déclaration officielle de l'association
- copie de l'assurance en Responsabilité civile
- Récépissé du paiement de droit de place

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES MANIFESTATIONS
AYANT COURS SUR LA VOIE PUBLIQUE**

- Courrier de demande adressé au Président de la Collectivité, en indiquant le nom, l'adresse et la qualité des organisateurs, la nature de la manifestation, la date, le lieu et les horaires.
- Copie des statuts et de la déclaration officielle de l'association
- copie de l'assurance en Responsabilité civile
- Récépissé du paiement de droit de place